

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FÉVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le cinq Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN, et sous la présidence de Madame Nathalie GUIHOT.

DATE DE CONVOCATION : 29 Janvier 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 22 – REPRESENTES : 7.

PRESENTS : Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky et RICARD Jean-François, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mme GUINEL Marie-Jeanne, MM. MORMANN Nolann, PLANTARD Thierry et PLUMELET Jean-Luc, Mme SCHLADT Rita et M. VIGNÉ Frédéric.

EXCUSES : M. BUF Jean-Michel (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), Mme POYER Audrey (*pouvoir à M. PLUMELET Jean-Luc*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*) et Mme VIGNÉ Sandra (*pouvoir à M. VIGNÉ Frédéric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUIHO Marie-France et M. MORMANN Cédric.

OBJET :	Convention de partenariat avec GRDF – compteurs communicants Gaz
----------------	---

N° 2015 / 02 / 05

Considérant que la mise en œuvre de nouveaux compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune,

Considérant que la présente convention a pour objet de convenir de la possibilité d'installation de concentrateur sur des bâtiments hauts communaux, et de permettre le lancement des études de recherche des emplacements les plus adaptés. Les sites étudiés seront l'église de Blain, la station d'épuration, le stade du terrain synthétique, les services techniques municipaux, les salles de sports Jean HERVY et Catherine DESTIVELLE.

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux en date du 21 Janvier 2015,

Vu le rapport de présentation adressé à l'ensemble des conseillers à l'appui de leur convocation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que les conventions particulières à chaque site, pour l'installation et l'hébergement des équipements techniques de télélevé en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 9 Février 2015,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20150205-CM-2015-02-05-
DE
Date de télétransmission : 16/02/2015
Date de réception préfecture : 16/02/2015